

La protection du paysage, un empêcheur de tourner en rond?

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): - **(1988)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. La protection du paysage, un empêchement de tourner en rond?

Le 20 janvier 1988, le Tribunal fédéral acceptait un recours de notre Fondation (recours auquel s'est associé le WWF par la suite) contre un projet démesuré d'améliorations foncières dans le Valais central. Ainsi, tout un paysage de collines, de prairies sèches et de petits bois de chênes et de pins de grande valeur a été préservé. Car le projet prévoyait d'aplanir le terrain sur une grande surface et de raser littéralement toute la végétation existante, rare et riche en espèces. Mais une amélioration plus modeste, adaptée au paysage demeure possible. Récemment, le Tribunal fédéral a publié les considérants qui ont motivé sa décision du 20.1.1988. Il en ressort que formellement, les importants changements de terrain sont assimilables à des "constructions et installations" au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. De plus, selon la haute cour de notre pays, lorsqu'un projet concerne divers domaines de la législation, il y a lieu d'en coordonner la procédure d'examen dès le début.

Il est affirmé littéralement dans cet arrêt: "L'exigence d'une réflexion d'ensemble tenant compte de tous les arguments objectifs ne doit pas échouer par suite de la subdivision historique en différentes procédures".

Le fait de poursuivre une procédure de recours jusque devant le Tribunal fédéral ne relève-t-il pas d'une pure tactique d'obstruction? La protection du paysage ne devrait-elle pas se décider enfin à intervenir positivement au lieu de toujours agir comme un frein? Une question à laquelle nous sommes souvent confrontés. Pour nous, la réponse est claire. La grande majorité des causes de dégradation de la nature et du paysage n'entre pas en conflit direct avec les autres contraintes et nécessités liées à l'existence de notre vie actuelle (nécessités économiques par exemple). Elles sont surtout dues à un manque de compréhension synthétique des phénomènes existentiels et à une vision primant par dessus tout le court terme. Aussi, de vouloir les freiner et ainsi préserver un paysage de grande valeur pour tous n'apparaît pas comme destructif, mais comme quelque chose de positif sur les plans naturel et culturel.

Un autre problème réside en ceci que le paysage ne saurait être sauvegardé à la longue et développé utilement par des activités protectrices uniquement. Dans la vallée valaisanne du Baltschiederthal, que la FSPAP est parvenue à protéger par contrat en collaboration avec les trois communes de Baltschieder, Eggerberg et Mund, les fameux bisses, les sentiers pittoresques qui longent leur cours et les mayens aux constructions traditionnelles, tout ce paysage est menacé. L'eau des bisses est de plus en plus acheminée sous terre, dans des tuyaux de plastique ou dans des canaux de béton. Pourquoi? Parce qu'autrefois, l'infrastructure agricole montagnarde étaient entretenue d'un commun effort par la population. Aujourd'hui, des activités aussi intensives ne peuvent généralement plus être confiées qu'à des entreprises rétribuées. Les coûts consécutifs dépassent les possibilités des propriétaires et des communes. La FSPAP a donc fait élaborer un plan d'exploitation et d'entretien à valeur exemplaire, puis l'a remis à la fin de l'exercice au conseiller fédéral F. Cotti avec une demande de contribution aux travaux d'entretien et de rénovation. Cet exemple montre bien que le changement économique et social pose sans cesse de nouveaux problèmes de protection du paysage. C'est dire qu'on ne protège pas un territoire une fois pour toutes! La protection du paysage est une oeuvre dynamique et continue qui suit le territoire avec sa nature, ses gens et son économie dans son évolution quotidienne. Elle a donc besoin d'être toujours plus soutenue par la communauté. C'est à ce prix que nos paysages pourront être préservés dans l'intérêt même de notre société moderne.

Cela vaut aussi dans un certain sens pour le paysage de la Greina, qui a fortement occupé la FSPAP l'an passé. Il en a été largement question lors de la journée de la FSPAP qui s'est tenue à Sumvitg et à Vrin (GR). Le conseiller fédéral Flavio Cotti a souligné, dans le cadre d'une allocution très remarquée, la valeur spirituelle du paysage et la place élevée qui lui revient dans notre société. Il a cité, comme causes principales d'une destruction du paysage "furtive, guère remarquée bien souvent", la construction de maisons et routes toujours plus nombreuses par suite des besoins accrus de mobilité et d'espace, les immissions de polluants, responsables dans une mesure décisive des dégâts infligés à la nature et aux monuments représentatifs de notre culture, la consommation accrue de loisirs, ou des pratiques telles que le fait de recouvrir les eaux stagnantes et courantes. Le Chef du DFI a affirmé textuellement: "Dans le cadre de cette évolution, notre paysage donne souvent l'impression d'être sans défense, faisant figure de bien sans valeur, de ressource librement et gratuitement disponible à tout venant. Nos relations avec lui sont perturbées, les rapports de cause à effet en matière écologique méconnus. (...) La modification du paysage ne doit pas se poursuivre dans le même style; nous devons réserver aux efforts déployés en faveur du paysage la place privilégiée qui leur revient. Le conseiller fédéral Giuseppe Lepori donnait en 1948 déjà à l'une de ses publications un titre expressif et perspicace: "Défendre le paysage, c'est donner la primauté à l'esprit sur la matière". Il importe de favoriser dans toute la mesure du possible un retournement de tendance, et de donner une suite pratique à la sensibilisation nette et réjouissante qui est décelable dans la population".

Obéir à cette injonction, telle est la tâche que poursuit la FSPAP depuis sa fondation, il y a bientôt 20 ans.